

d'enquête sur l'organisation du gouvernement. Je devrais peut-être terminer ce chapitre et revenir plus tard à la structure.

Dans son communiqué aux journaux, lors du dépôt des prévisions à la Chambre, le ministre des Finances a signalé que le budget des dépenses de 1964-1965 ne contient que 230 crédits comparativement à près de 500 ou plus au cours des années antérieures. On a pu diminuer ce nombre en groupant plusieurs articles qui figuraient auparavant à la section des crédits votés des prévisions budgétaires, sans toutefois abrégé les renseignements à la section des détails; la Chambre ou le Sénat, lorsqu'ils doivent étudier les prévisions, ont donc autant de renseignements à leur disposition. Ces modifications ont été approuvées par le Comité des comptes publics de la Chambre des communes en décembre dernier et elles sont entrées en vigueur au cours de la nouvelle année financière.

On croit que des crédits plus généraux faciliteront à la Chambre la discussion des prévisions budgétaires et aideront à améliorer l'administration financière au service civil, but de la Commission royale Glassco. On envisage cependant d'étudier les premières recommandations de la Commission royale en vue de leur application. La question la plus importante est la présentation finale des prévisions budgétaires d'après les fonctions ou les programmes; de cette manière, la façon dont les ministères contrôlent réellement les dépenses correspondra à celle qui sera uniquement soumise à l'examen.

Je pourrais peut-être parler brièvement, monsieur le président, des principales recommandations de la Commission royale à cet égard. Elle a fermement recommandé la réduction du nombre des crédits dans les prévisions budgétaires et le groupement dans un même crédit de tous les éléments du coût des programmes pris individuellement. Elle a recommandé que les prévisions budgétaires des ministères soient préparées en fonction des programmes d'activité, par opposition aux traditionnelles rubriques courantes. Elle a recommandé, de plus, que soit entreprise l'étude de l'effectif au cours de l'étude générale des prévisions et que soient mises au point et utilisées des normes d'analyse et de comparaison plus objectives, non seulement par les ministères, mais aussi par le Conseil du Trésor dans ses études.

Je puis dire sans réserve qu'à tous les points de vue, ces propositions, pour certains de leurs éléments, ont été mises en pratique ou sont actuellement à l'étude. Par exemple, une autre des recommandations visant ce domaine porte sur la nécessité de prévoir longtemps à l'avance les besoins financiers et de mettre au point une prévision générale des dépenses gouvernementales s'étendant sur une période de cinq ans, et cela à toutes les années.

Le personnel du Conseil du Trésor procède actuellement à une étude approfondie des techniques de prévision. J'ai déjà dit que nous discutons et travaillons avec des organismes comme le Conseil économique qui fait des prévisions dans le secteur public. Ces deux dernières années, on a demandé aux ministères de soumettre, comme faisant partie de la préparation des prévisions budgétaires, une prévision des dépenses portant sur deux ou trois années à l'avance, avec leurs prévisions budgétaires. Nous envisageons présentement de prolonger cette période à cinq ans et l'étude des programmes devrait désormais se faire à partir de cette plus longue période de temps.

Je vais maintenant expliquer succinctement la présentation des prévisions et l'élaboration de normes d'analyse plus objectives. On reconnaîtra l'importance et la complexité de ce problème.

Il y a quelques mois, le gouvernement a reconnu que la meilleure façon de mettre ce projet en œuvre était d'entreprendre des sondages dans plusieurs ministères du gouvernement et de confier ces études aux fonctionnaires du Conseil du Trésor avec l'aide des conseillers d'administration engagés spécifiquement à cette fin.